



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 novembre 2023

2023-11-01

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints  
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Maryline Rivollet  
conseillers,  
**Absent excusé et représenté :** Léa Mollier (représentée par Karine MOLLIER)  
**Absent excusé et non représenté :**  
**Secrétaire de séance :** Céline Cazals

Date de la convocation : 08 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire

après publication le :

et dépôt en préfecture le :

**Objet :** Convention d'adhésion entre la Préfecture de L'Isère et la Commune de Saint ALBIN DE Vaulserre pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Considérant que le Conseil donne son accord par délibération pour l'utilisation de la plate- forme BLES ACTES qui permet la transmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant que les certificats électroniques nécessaires seront acquis,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 038-213803547-20231114-231101TRANSMI-DE



- décide de procéder à la télétransmission des actes aux contrôles de légalité et budgétaire ;
- autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Isère, représentant l'Etat à cet effet ;
- désigne Mme CAZALS Céline, secrétaire de mairie en qualité de responsable de la télétransmission.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance  
Céline Cazals

A Saint Albin de Vaulserre  
Le 14 novembre 2023

Le Maire,  
Cédric Milan

